

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 5 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 5 juin 2017 à la Maison LeGrand, sous la présidence de madame Juliette Duguay, maire suppléante et à laquelle étaient présents la conseillère et les conseillers suivants :

Madame Annie Anglehart
Messieurs Gaétan Delarosbil, Richard Béliveau, Jean-Marc Allain et Hartley Lepage
Monsieur Henri Grenier, maire, est absent

Était également présent à cette séance, monsieur Alain Roy, directeur adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, madame la maire suppléante ouvre la séance à 19h01.

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Embauche des journaliers ;
- 02- Embauche des étudiants ;
- 03- Adoption du règlement numéro 2017-04 concernant les limites de vitesse de la route du Capitaine-Fournier ;
- 04- Appel d'offres pour la construction d'un bâtiment et l'installation de quatre toilettes au Quai du Ruisseau Chapados ;
- 05- Don au club optimiste de Gascons pour réparation du Kiosque et de la Billetterie au Quai du Ruisseau Chapados;
- 06- Demande de don de monsieur Robert Dorion ;
- 07- Période de questions ;
- 08- Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-211
EMBAUCHE DES JOURNALIERS

La municipalité embauchera six journaliers pour la saison estivale 2017. Ces emplois seront répartis de la façon suivante :
trois au programme FAIR et trois autres à titre d'emploi occasionnel par la municipalité.

Les emplois seront rémunérés à 13,00\$/heure pour une période de 14 semaines à raison de 35 heures par semaine.

La date de début d'emploi a été fixée au 6 juin 2017.

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu d'engager les personnes suivantes :

engagement au programme FAIR

Monsieur Jimmy Almond
Monsieur Mario Allain
Monsieur Louis Langlois

Engagement occasionnel

Monsieur Euclide Morin
Monsieur Pierre Huard
Monsieur Mathieu Gauthier

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06 -212
EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Kiosque touristique, il est prévu de procéder à l'embauche de 2 étudiants préférablement bilingue.

Les emplois seront rémunérés au salaire minimum (11,25\$/heure) pour une période de 7 semaines à raison de 35 heures par semaine.

La date de début des emplois sera à confirmer par la directrice générale ultérieurement.

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu d'embaucher mesdames Audrey Bourque et Maryse Langlois-Parisé aux postes de préposés à l'accueil touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06 -213
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-04
DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE ROUTE DU
CAPITAINE-FOURNIER

Madame Juliette Duguay, maire suppléante fait la lecture du règlement sur les limites de vitesse de la route du Capitaine-Fournier afin de procéder à son adoption

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la Municipalité de Port-Daniel-Gascon adopte le règlement numéro 2017-04 concernant les limites de vitesse de la route du Capitaine-Fournier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-04
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
DE LA ROUTE DU CAPITAINE-FOURNIER

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro 2017-04 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

Le présent règlement portera le titre de «Règlement numéro 2017-04 concernant les limites de vitesse de la route du Capitaine-Fournier».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant **50km/h**, du numéro civique 400 au numéro civique 437 et jusqu'à 100 pieds passée la voie ferrée de la route du Capitaine-Fournier sur une distance d'environ 0.9 kilomètres.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée, jointe au présent règlement en annexe «A» sera installée par les employés de la municipalité. La population sera avisée de ce changement de la nouvelle signalisation par le biais d'un avis public et par le bulletin municipal.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ À PORT-DANIEL–GASCONS, CE 5 JUIN 2017.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Dir. générale/sec. trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06 -214 **APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN** **BÂTIMENT AU QUAI RUISSEAU CHAPADOS**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel au Quai du Ruisseau Chapados est dans un piètre état et qu'il est nécessaire de maintenir les services sanitaires à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau bâtiment muni de quatre toilettes est nécessaire au maintien du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des travaux publics, monsieur Alain Blais, à préparer un appel d'offre pour la construction du bâtiment et que cet appel d'offre soit remis à deux soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-215
DON CLUB OPTIMISTE DE GASCON
RÉPARATION DU KIOSQUE ET BILLETTERIE
AU QUAI DU RUISSEAU CHAPADOS

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons participe financièrement à la réparation du Kiosque touristique et de la Billetterie. La municipalité versera un montant maximum au Club optimiste de Gascon de 1000\$ sur présentation de factures d'achats de matériaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DEMANDE DE DON

La municipalité a reçu une demande de don de la part de monsieur Robert Dorion concernant l'achat d'un quadri porteur.

Madame Juliette Duguay, maire suppléante, décrit sommairement la situation de monsieur Dorion ainsi que sa demande de don.

Après discussion la demande est rejetée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-216
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par monsieur Hartley Lepage à 19h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Juliette Duguay
Maire suppléante

Alain Roy
Dir. adjoint./sec.-trés. adjoint